

Strasbourg, le 29 mars 2016

CDDG-Bu(2016)1 Point 3.1 de l'ordre du jour

BUREAU DU COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES ET CALENDRIER DES REUNIONS EN 2016

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

Introduction

Conformément à la pratique en vigueur, le Secrétariat a établi le présent document pour donner au CDCPP une vue d'ensemble des tâches qui lui sont confiées par le Comité des Ministres, y compris des moyens et de la situation en cours concernant leur mise en œuvre.

Il appartient au CDCPP de décider des modalités concernant chacune des activités relevant de son nouveau mandat adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 27 novembre 2015. Le présent document sera régulièrement mis à jour au cours de la période 2016-2017.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité à prendre connaissance des informations contenues ci-après et, le cas échéant, à donner des orientations au Secrétariat pour la mise en œuvre du programme d'activités pour la période 2016-2017.

Programme de travail du CDCPP 2016-2017 basé sur son mandat

Mise à jour 29 mars 2016

	Mandat
0.	Sous l'autorité du Comité des Ministres, dans le cadre de la Convention culturelle européenne, en s'appuyant notamment sur les résultats des conférences ministérielles pertinentes, et compte tenu des rapports du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit et des décisions pertinentes du Comité des Ministres, le CDCPP supervisera les travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage, et conseillera le Comité des Ministres sur toutes les questions relevant de son domaine de compétence. Son objectif général consistera, en tenant dûment compte des perspectives transversales appropriées, à partager les informations relatives aux politiques applicables en la matière, à échanger les meilleures pratiques en vigueur et à élaborer, selon le cas, des normes relatives aux politiques des Etats Parties à la Convention culturelle et aux autres Conventions pertinentes dans le domaine de la culture, du patrimoine et du paysage. A cette fin, le Comité est chargé :
1.	(i) de servir de forum permettant aux Etats de partager des informations et de bonnes pratiques, et d'élaborer des politiques et stratégies innovantes pour une gestion durable de la culture, du patrimoine et du paysage et de contribuer à la promotion du dialogue interculturel ;
1.1 Culture	Modalités : Programme d'activités dans le domaine de la culture – Expositions d'art du Conseil de l'Europe (voir également document CDCPP-Bu(2016)6)
	Calendrier: 2016-2017
	Résultats attendus : Elaboration d'un nouveau concept pour les expositions d'art/manifestations culturelles du Conseil de l'Europe et communication par un groupe d'experts de propositions d'activités futures correspondant au nouveau concept.
	Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe (et d'autes Etats signataires de la Convention culturelle européenne)
	Situation actuelle : Un groupe d'experts a commencé à travailler en décembre 2015 sur la révision du concept et la méthodologie pour les expositions d'art du Conseil de l'Europe de manière à réaliser pleinement leur potentiel pour promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe en réponse aux enjeux politiques et sociaux actuels. Les principes fondamentaux d'un nouveau concept ont été définis d'un commun accord et lors d'une deuxième session au printemps 2016 les experts présenteront des propositions concrètes pour de nouvelles expositions/manifestations pour examen par le CDCPP en juin 2016.

1.2 Patrimoine culturel

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE (JEP)

Modalités : Programme Joint du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne

Calendrier : 2016-2017

Résultats attendus :

En 2016, il y a 5 objectifs spécifiques:

- 1. Des événements nationaux et régionaux dans le cadre des « Journées Européennes du Patrimoine » seront organisés pendant un week-end, une semaine ou un mois. Cinquante États participants sont pleinement engagés dans la célébration et la promotion du patrimoine européen commun. Des évènements transfrontaliers et de coopération seront organisés par les coordonnateurs nationaux JEP et les organisateurs locaux.
- 2. Le réseau des JEP est développé et le rôle du Groupe de pilotage des JEP est renforcé.
- 3. Le portail JEP est développé afin de continuer à fournir à tous les Européens une chance égale de donner une visibilité à leur patrimoine spécifique dans les événements JEP.
- 4. Des communautés du patrimoine sont adoptées par les coordonnateurs nationaux comme thème de célébration paneuropéen 2016. Des synergies avec le Plan d'action de Faro et la base de données HEREIN sont développées.
- 5. La participation au programme JEP pour les pays les moins actifs est en hausse, parallèlement à la visibilité du programme et les organisations au sein de tous les 50 états participatifs.

Bénéficiaire(s):

Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne).

Situation actuelle:

Le groupe de pilotage (SG) a été créé et impliqué dans le développement de la dimension européenne et des collectivités patrimoniales. Une réunion du groupe SG a été organisée en février à Bruxelles avec de nouveaux groupes de travail qui ont prévu de procéder à l'étape suivante du programme JEP (en termes de visibilité, stratégie et communication; données et statistiques; communautés patrimoniales; thème commun, les événements de coopération et Portail JEP). Le Secrétariat des JEP encadre actuellement un appel d'offres qui permettra la sélection d'un nouveau fournisseur afin de poursuivre le développement du portail JEP en 2016 et 2017. Un investissement total du Secrétariat, avec la DLAPIL et la DIT a été nécessaire. Le programme de travail 2016 a été adopté, et les modalités de travail clairement définies avec le groupe pilote et le réseau des Coordonnateurs nationaux JEP. L'engagement envers le programme JEP a été confirmé à la fois au niveau des organisations et au niveau national. Une réunion du groupe de pilotage élargi sera organisée en juin 2016 à Strasbourg. Suite à l'invitation de l'Espagne, la réunion plénière des JEP se tiendra le 17-19 octobre 2016 à Madrid.

1.3 Paysage

Modalités : Programme de travail de la Convention européenne du paysage pour 2015-2017

Calendrier : 2016-2017

Résultats attendus : les Etats partagent des informations et des bonnes pratiques, et élaborent des politiques et stratégies innovantes pour une gestion durable du paysage, contribuant à la promotion du dialogue interculturel.

Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.

Situation actuelle : Organisation des réunions suivantes, dont les résultats seront présentés au CDCPP :

- 2^e Réunion du Groupe de travail démocratie et paysage, Convention européenne du paysage, Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe, Paris, 17-18 mars 2016 ;
- 17^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, «Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe Session 2014-2015 », Budapest, Hongrie, 8-10 juin 2016 ;
- 18^e Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, « Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités », Erevan, Arménie, 5-7 octobre 2016.

2.	(ii) de faciliter, à la demande des Etats membres, la fourniture de conseils stratégiques et d'une assistance technique ainsi que la coopération et les initiatives de renforcement des capacités dans les domaines couverts par son mandat et par les conventions pertinentes du Conseil de l'Europe ;
2.1 Culture	Modalités: Programme d'activités dans le domaine de la culture – Examen par les pairs de la politique culturelle Calendrier: 2016-2017 Résultats attendus: L'examen par les pairs de la politique culturelle permet de réformer les politiques culturelles conformément aux normes et bonnes pratiques du Conseil de l'Europe.
	Bénéficiaire(s) : Un Etat membre du Conseil de l'Europe (parmi les 50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne) Situation actuelle : A ce jour, il n'a pas été reçu de demande d'examen de la politique culturelle par des pairs à effectuer en 2016.
2.2 Patrimoine Culturel	
2.3 Paysage	Modalités: Programme de travail de la Convention européenne du paysage pour 2015-2017 Calendrier: 2016-2017 Résultats attendus: A la demande des Etats membres, fourniture de conseils, d'une assistance technique ainsi que la coopération et les initiatives de renforcement des capacités. Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage. Situation actuelle: Correspondance, conseil et assistance technique.

(iii) de promouvoir et de gérer le cas échéant les plateformes, conférences et réseaux européens – y compris électroniques (notamment HEREIN, ELCIS, Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe) – pour recueillir les meilleures pratiques, partager l'expérience acquise et élaborer de nouvelles approches concernant les politiques et les stratégies sur la culture, le patrimoine et le paysage, ainsi que leur valeur pour la société;

3.1 Culture

Modalités : Programme d'activités dans le domaine de la culture – Compendium (voir également document CDCPP-Bu(2016)4)

Modalités :

- Contrat pour le Compendium et plan de travail 2016

Calendrier: 2016-17

Résultats attendus:

- Continuation et mise à jour 2016 du Compendium conformément aux spécifications contractuelles (voir ci-après)

- Business model à long terme pour le Compendium des politiques culturelles

Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)

Situation actuelle :

- Le contrat de travail 2016 a été mis au point avec le coéditeur du Compendium ERICarts, en mettant l'accent sur les améliorations visuelles et de navigation, afin de veiller à ce que le Compendium reste facile à utiliser sur les ordinateur et les portables ; mise au point des profils succincts de pays ; mise à jour des profils pays existants et collecte d'informations sur l'action culturelle consacrée à l'intégration des migrants/réfugiés et les bonnes pratiques à cet égard pour les responsables politiques des Etats membres ;
- Tenue d'une réunion avec ERICarts en février 2016 pour définir les modalités de financement et de gestion du Compendium à partir de 2018. Il est admis d'un commun accord que la formule la plus viable serait un business model mixte, c'est-à-dire financé pour partie par des contributions et pour partie par les usagers. Les universités européennes utilisant le Compendium dans les cours qu'elles dispensent sur la politique culturelle pourraient également jouer un rôle et éventuellement gérer le Compendium. Les maisons d'édition pourraient gérer le Compendium comme un journal électronique. Quel que soit le futur business model retenu, il est convenu de l'obligation d'assurer la continuité et la qualité du projet. Un panorama stratégique des options et ressources sera préparé et le Bureau du CDCPP apportera son concours à l'actualisation du financement et de la gestion du projet.
- La réunion 2017 des auteurs du Compendium se tiendra les 18 et 19 Octobre à La Valette, Malte, en liaison avec le 7éme Sommet mondial des arts et de la culture ; des délégués du CDCPP y seront invités.

3.2 Patrimoine culturel

HEREIN

Modalités:

Feuille de route 2015 dressée par les Coordinateurs nationaux (XIIIème réunion annuelle des Coordinateurs nationaux, Mons - Belgique, novembre 2014).

Conclusions de la Session Plénière du CDCPP (juin 2015).

Plan d'action HEREIN 2016, élaboré par le Secrétariat.

Calendrier: fin 2016

Résultats attendus:

Amélioration des fonctions et usages de la page web: synergies avec le portail JEP.

Consolidation d'HEREIN comme base de connaissances de référence à échelle européenne : enrichissement et analyse des données, appui aux programmes et projets de la division, partenariats.

Dynamisation du réseau: accroissement de la coopération et de l'échange de bonnes pratiques.

Bénéficiaire(s):

Conseil de l'Europe et Etats membres.

Acteurs-clés et professionnels du patrimoine.

Situation actuelle:

Le Secrétariat a élaboré le plan d'action 2016 qui sera soumis au CDCPP lors de la prochaine session de juin.

34 Rapports nationaux publiés (11 en cours).

32 profils de pays publiés.

Six enquêtes participatives complétées (5 en 2015, 1 en 2016). L'enquête sur les jardins a mené à la création de la section web "HEREIN au jardin" (en cours d'élaboration - lancement prévu en avril) sur les politiques des jardins en Europe, en vue de l'événement européen qui sera organisé en 2017. La coopération avec EHHF se poursuivra au travers de nouvelles enquêtes sur la contribution économique du patrimoine. L'instrument continuera à servir aux travaux pour le développement de la Stratégie 21: le lancement d'une deuxième enquête pour la collecte d'exemples (en cours de préparation) est prévu en avril.

Deux ateliers nationaux (Géorgie, Grèce), 2 ateliers régionaux (Islande, Flandre) et 1 atelier technique (République de Moldava) organisés en 2015. 3 ateliers nationaux et 2 ateliers régionaux sont prévus en 2016 (discussions en cours - Belgique -Wallonie et Bruxelles, Espagne, Irlande, Luxembourg).

Deux ateliers thématiques (le premier sur les organisations du patrimoine et le second potentiellement sur le tourisme) prévus en 2016. Le mandat est en cours de préparation par le Secrétariat (transmission prévue en avril). Le Secrétariat prépare actuellement ;

- o les termes de référence (circulation prévue en avril 2016);
- o l'exploration des synergies entre les portails JEP et HEREIN afin de lancer plusieurs pages suivant la ligne du portail JEP d'ici la fin de l'année 2016. La collecte d'initiatives de Faro se poursuit (6 initiatives collectées);
- o la XIVème Session Plénière des Coordinateurs nationaux (2nd semestre 2016).

Une réunion du Think Tank HEREIN s'est tenue en février 2016.

Quatre newsletters mensuelles ont été circulées depuis novembre 2015. Les contacts ont été multipliés en vue de partenariats potentiels (EHHF, Comité des Régions, Parlement européen). Le Comité des Régions a fait part de propositions concrètes concernant une potentielle coopération.

3.3 Paysage

Modalités : Recommandation CM/Rec(2013)4 sur le Système d'information de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et son glossaire.

Calendrier: 2016-2017

Résultats attendus : Favoriser une assistance technique et scientifique mutuelle par la collecte et l'échange d'expériences et de travaux de recherche en matière de paysage, comme prévu à l'article 8 de la Convention.

Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.

Situation actuelle : Etablissement de la liste des représentants nationaux en charge de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui sont également correspondants du Système d'information de la Convention européenne du paysage, en charge de compléter le questionnaire en ligne, et invitation leur étant adressée afin de bien vouloir compléter le questionnaire.

4. (iv) de procéder au suivi des normes existantes du Conseil de l'Europe et, le cas échéant, en élaborer de nouvelles pour la culture, le patrimoine et le paysage ou d'adapter les normes existantes, en tenant compte des résultats des plateformes et des conférences et de l'examen de la coopération technique et des projets pilotes réalisés sur le terrain dans les domaines du patrimoine culturel et du développement socioéconomique intégré ;

4.1 Culture

Modalités : Programme d'activités dans le domaine de la culture – Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture

Calendrier: 2016-17

Résultats attendus : Recommandation du Conseil de l'Europe sur la numérisation de la culture

Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)

Situation actuelle : A la suite de la 3^e Plateforme d'échanges à Tallinn, Estonie, 29/30 septembre 2016, les travaux sur l'élaboration d'une ligne directrice/recommandation du Conseil de l'Europe démarreront à l'automne 2016.

4.2 Patrimoine culturel

COMUS

Modalités

Programme joint pour le développement de stratégies urbaines dans les villes historiques par les Communautés.

Calendrier : 2015-2017

Résultats attendus :

Plans de développement urbain locaux à moyen terme.

Projets de revitalisation du patrimoine.

Renforcement des capacités des professionnels locaux.

Sensibilisation des communautés aux valeurs du patrimoine urbain.

Valorisation de l'inclusion du patrimoine dans les politiques de développement urbain aux niveaux local et national.

Bénéficiaire(s): Arménie, Biélorussie, Géorgie, République de Moldavie, Ukraine – Autorités nationales et locales, citoyens, société civile.

	Situation actuelle: Signature de MoUs avec les différents gouvernements. Mise en place de structures de gestion. Les villes ont été sélectionnées et les structures locales ont été opérationnelles afin de mener les activités. Des lignes directrices ont été produites et sont utilisées. Projet de brochure et page web développés. Phases de conception et de planification finalisées, la phase de projet débutera en mai.
4.3 Paysage	Modalités : Programme de travail de la Convention européenne du paysage pour 2015-2017
	Calendrier: 2016-2017
	Résultats attendus : Préparation de projets de recommandation (voir document CDCPP-Bu(2016)10).
	Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage.
	Situation actuelle: voir document CDCPP-Bu(2016)10

5. (v) de donner suite aux conférences ministérielles pertinentes (culture/Moscou, 2013 ; patrimoine culturel/Namur, 2015) conformément aux décisions du Comité des Ministres ;

5.1.a Culture

Modalités : Programme d'activités dans le domaine de la culture – Cadre d'indicateurs sur la contribution de la culture à la démocratie (voir également CDCPP-Bu(2016)3)

Calendrier : 2016-17

Résultats attendus : Mise à disposition d'un cadre d'indicateurs sur la contribution de la culture à la démocratie et l'efficience économique du financement de la culture pour utilisation à titre pilote par les responsables politiques et les publics intéressés dans vingt pays ; publication de rapports thématiques sur l'incidence des activités culturelles sur la démocratie en vue d'orienter l'élaboration de politiques culturelles inclusives (objectif deux).

Bénéficiaire(s):

Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)

Situation actuelle:

Fin 2015, l'école Hertie de gouvernance a diffusé le cadre d'indicateurs Culture et démocratie, l'<u>TFCD</u>, comprenant une liste finale d'indicateurs pleinement opérationnels assorti de sources de données complètes et d'un document d'information méthodologique et statistique, des <u>résultats d'un cycle de corrélations</u> et de <u>huit hypothèses spécifiques</u> testées concernant la contribution de la culture à la démocratie; le cadre est constitué de <u>données de 37 pays</u> se concrétisant par une <u>base d'indicateurs</u> à télécharger (par exemple, dans CSV, Excel, STATA). <u>37 résumés de pays</u> fournissant une brève description des résultats par pays et présentant une <u>proposition initiale</u> <u>d'outil en ligne</u> permettant aux usagers d'étudier et d'analyser les données au sein du cadre. Conformément aux décisions prises par le Bureau du CDCPP en novembre 2015, un cycle de test de de l'IFCD avec six Etats membres est en cours en mars/avril 2016. Le test orientera la finalisation de l'IFCD, son manuel d'utilisation destiné aux responsables politiques et l'outil en ligne qui présentera les résultats par pays et thématique et indiquera les domaines dans lesquels l'investissement politique pourrait être le plus bénéfique. Une conférence de lancement de l'IFCD à Bruxelles en octobre (une journée de la semaine 41), hébergée par l'Union européenne présentera en outre un premier rapport thématique sur la culture et la démocratie mentionnant en particulier les conclusions concernant les activités culturelles et l'élaboration de politiques inclusives. La manifestation présentera l'utilisation future de l'IFCD, au-delà des applications nationales (rapports). Une présentation complète des matériels IFCD sera faite lors de la session du CDCPP en juin 2016. Les conclusions à ce jour sont à la disposition des membres du Bureau du CDCPP.

5.1.b Culture

Modalités : Programme d'activités dans le domaine de la culture –Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture (voir également document CDCPP-Bu(2016)5).

Calendrier : 2016-2017

Résultats attendus :

Echanges annuels conduisant à des lignes directrices sur les mesures à prendre pour aider les Etats membres à faire face aux besoins liés à la numérisation de la culture (objectif 2).

Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe (50 Etats signataires de la Convention culturelle européenne)

Situation actuelle:

Les activités sur la culture et la numérisation font partie de l'engagement général de l'Organisation concernant les questions liées à l'internet, tel que consigné dans sa Stratégie de gouvernance de l'internet (SGI) 2016-19. Deux échanges multipartenaires de la plateforme ont eu lieu à Bakou, Azerbaïdjan (2014) et à Linz, Autriche (2015). Une Recommandation du Conseil de l'Europe sur « L'internet des citoyens » a été adoptée par le Comité des Ministres en février 2016. Elle encourage la dimension humaine de l'internet, pour contrebalancer « L'internet des choses ». Le troisième échange se tiendra à Tallin, Estonie, les 29 et 30 septembre 2016, dans le cadre de la présidence estonienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La vice-présidente du CDCPP et le Secrétariat ont effectué une visite préparatoire les 10 et 11 mars 2016. L'échange sera centré sur les possibilités et les enjeux du big data pour la culture numérique et sur les barrières et les fractures numériques à surmonter globalement et entre les différents groupes sociaux afin d'améliorer l'accès et la participation à la culture. Le site web du Conseil de l'Europe pour un échange continu entre les parties prenantes qui est en cours d'établissement encouragera les processus d'action collective, par exemple, l'élaboration de principes directeurs des politiques et garantira que les différentes voix soient entendues, des responsables politiques aux professionnels de la culture, en passant par les universitaires et les représentants de la société civile. Une large participation de délégués du CDCPP à la manifestation de Tallinn est souhaitée.

5.2 Patrimoine culturel

Modalités :

Lors de la 6e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du patrimoine culturel qui s'est tenue à Namur en avril 2015, les ministres ont adopté la Déclaration de Namur pour soutenir une Stratégie du patrimoine culturel européen pour le 21^{ème} siècle, transmettant un message politique clair sur l'importance du patrimoine culturel face aux nouveaux défis de la société. La Stratégie abordera les principaux défis du patrimoine à l'aube du 21^{ème} siècle à travers trois dimensions principales : la dimension sociétale et participative, la dimension économique et territoriale, la dimension concernant l'éducation et le partage des connaissances.

Calendrier: 2015-2016

Résultats attendus :

Une stratégie du patrimoine culturel européen pour le 21ème siècle.

Bénéficiaire(s):

Tous les Etats membres.

Situation actuelle:

Sous la supervision du CDCPP, une équipe d'experts du patrimoine des Etats membres est en train d'élaborer la Stratégie. Trois réunions ont déjà eu lieu (Paris, le 1^{er} décembre 2015 ; Paris, 25-26 janvier 2016 ; Strasbourg 29 février-1^{er} mars) et une quatrième réunion se tiendra à Strasbourg les 12 et 13 avril. Une réunion récapitulative aura lieu à Strasbourg les 3-4 mai. Le Bureau du CDCPP examinera le 21-22 avril le projet de Stratégie qui devrait être adopté par le CDCPP lors de sa réunion plénière les 13-15 juin, et par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, plus tard dans l'année.

5.3 Paysage

6.	(vi) de promouvoir un dialogue de haut niveau avec des représentants de l'Union européenne, des Nation Unies/UNESCO, de l'OSCE et d'autres organisations internationales pour mettre à profit le savoir-faire et l'expérience de chacun et identifier des possibilités de coopération et de synergies ;	
6.1 Culture		
6.2 Patrimoine culturel	Déclaration d'intention entre le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le Commissaire européen Navracsics	
cuiturei	Réunions du Secrétariat avec l'UE (DGEAC) au niveau du Directeur Général et du Directeur.	
	Calendrier: 2015-2016	
	Résultats attendus : Déclaration d'intention.	
	Bénéficiaire(s):	
	Situation actuelle: Le projet de Déclaration d'intention dans les domaines de l'éducation, de la culture et du patrimoine, de la jeunesse et du sport est actuellement en cours de préparation, en étroite collaboration avec la DG-EAC. La déclaration d'intention finalisée fournira un cadre politique solide pour les activités culturelles et patrimoniales au sein du Conseil de l'Europe.	
6.3 Paysage		

7.	(vii) d'agir comme catalyseur pour associer les organisations partenaires et observatrices à la réalisation des buts de Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage, au moyen de synergies compte tenu de position unique du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation pan-européenne pour la coopération intergouvernemental dans le domaine de la culture ;	
7.1 Culture		
7.2 Patrimoine culturel	Protocole d'accord entre le Conseil de l'Europe et ICOMOS Slovénie Modalités	
	Le Secrétariat du Conseil de l'Europe et ICOMOS Slovénie se sont mis d'accord pour signer un protocole d'accord sur le patrimoine industriel.	
	Calendrier: 2015-2016	
	Résultats attendus : Développer des activités spécifiques liées au patrimoine industriel, dans le cadre des activités patrimoniales du Conseil de l'Europe (suivi des conventions européennes, élaboration de normes, diffusion des bonnes pratiques et mise en place de stratégies de collaboration) au sein du programme de coopération et d'assistance techniques relatives à la conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel.	
	Bénéficiaire(s):	
	Situation actuelle : Les activités sont mises en œuvre selon le Plan d'action 2015-2017 pour le Suivi et coordination des activités du patrimoine industriel.	
7.3 Paysage		

8.	(viii) veiller à la perspective de genre et à l'édification de sociétés cohésives dans l'exécution de ses tâches ;

9.	(ix) prendre en considération les aspects pertinents de la Convention européenne des droits de l'homme dans ses travaux	
	thématiques ;	

10.	(x) suivre la mise en œuvre des instruments non contraignants qu'il a préparés ainsi que des conventions dont le Comité des Ministres lui a confié la supervision ;
10.1 Culture	
10.2 Patrimoine	Modalités : Plan d'Action Faro
culturel	Calendrier: 2016-2017
	Résultats attendus: Augmentation du nombre de pays impliqués dans la Communauté de Faro. Augmentation du nombre des membres de la Communauté de Faro. Méthodologie éprouvée dans trois domaines différents (communautés juives, roms et migrants) et élaborations des enseignements tirés pour les actions futures. Consolidation de l'action avec HEREIN et les Journées Européennes du Patrimoine au travers du portail du patrimoine. Extension des partenariats et de la communauté de Faro. Bénéficiaire(s): Etats Membres du Conseil de l'Europe. Situation actuelle: Conception d'initiatives de Faro à Frampol, Pologne; Viscri, Roumanie et Marseille, France. Finalisation des narratifs et de la méthodologie Faro. Création d'un groupe d'experts élargi.
	Nouvelle Convention sur les infractions visant des biens culturels
	Modalités: Les événements récents en Syrie et en Irak, etc. ont mis en évidence la vulnérabilité des sites historiques et archéologiques, très souvent considérés comme patrimoine de l'humanité. La destruction délibérée de ce patrimoine menace nos valeurs démocratiques, détruisant l'identité et la mémoire. Lors de la 6e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables du patrimoine culturel qui s'est tenue à Namur en avril 2015, les ministres ont adopté l'Appel de Namur, en décidant ainsi d'engager des discussions au sein du Conseil de l'Europe visant à renforcer la coopération européenne, y compris en ce qui concerne les instruments juridiques, à l'encontre des destructions délibérées du patrimoine culturel et du trafic illicite des biens culturels.
	Calendrier: 2016-2017

Résultats attendus :

Une nouvelle Convention sur les infractions visant des biens culturels.

Situation actuelle:

Le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) rédigera un projet de Convention et un rapport explicatif qui annulera et remplacera la <u>Convention européenne sur les infractions relatives aux biens culturels (STCE No.119)</u>. En coopération avec le <u>Comité sur les infractions relatives aux biens culturels (PC-IBC)</u> du CDPC, le Secrétariat du CDCPP et des experts dans les domaines de la culture et du patrimoine participeront à la première réunion du groupe de travail le 5 avril 2016 à Paris pour établir la structure de la nouvelle convention et pour s'assurer que les aspects culturels soient pris en compte. La première réunion plénière du PC-IBC aura lieu à Strasbourg fin mai / début juin 2016 (dates à confirmer), suivie probablement en automne d'une réunion du groupe de travail restreint pour rédiger le texte de la nouvelle Convention. Les représentants du Ministère de la Culture seront conviés aux réunions afin de suivre le processus. Le CDCPP sera informé de l'avancement des travaux.

10.3 Paysage

Modalités : Programme de travail de la Convention européenne du paysage pour 2015-2017

Calendrier : 2016-2017

Résultats attendus : Mise en œuvre des politiques du paysage.

Bénéficiaire(s): Etats membres du Conseil de l'Europe et, en particulier, 38 Etats Parties à la Convention européenne du paysage

Situation actuelle : voir document CDCPP-Bu(2016)10

11.	(xi) contribuer aux activités de coopération et de soutien aux initiatives nationales dans ce domaine ;
12.	(xii) sans préjudice des mandats des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe qui suivent déjà les travaux des mécanismes de suivi, suivre les activités des organes de suivi et des autres organes ou mécanismes conventionnels pertinents ;
13.	(xiii) conformément aux décisions CM/Del/Dec(2013)1168/10.2 du Comité des Ministres, de procéder à intervalles réguliers, dans les limites des ressources disponibles et en tenant compte de ses priorités, à un examen de certaines ou de toutes les conventions placées sous sa responsabilité, en coopération, le cas échéant, avec les organes conventionnels pertinents, et en fera rapport au Comité des Ministres.

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES PAR LE CONSEIL DE L'EUROPE

Date et lieu	Titre de la réunion
25-26 Février, Bruxelles Belgique	Réunion groupe de pilotage Journées Européennes du Patrimoine
16-17 mars 2016, Paris, France	2 ^e réunion du Groupe de travail sur la Convention européenne du paysage – Paysage et démocratie
22-23 Mars, 2016, Bruxelles	COMUS Réunion des experts
23 mars 2016, Bruxelles	3eme réunion d'experts sur la Stratégie 21*
avril 2016	Réunion de coordination HEREIN
Avril 2016, Strasbourg, France (date à confirmer)	Réunion - Faro community
Avril 2016, (date et lieu à confirmer)	COMUS Atelier régional / Réunion -1
3-4 mai 2016, Strasbourg	4eme réunion d'experts sur la Stratégie 21
Mai 2016 (date et lieu à confirmer)	Atelier national HEREIN (Luxembourg – à confirmer)
2-3 Juin 2016, Strasbourg, France	Réunion du JEP Groupe de pilotage élargit
8-10 juin 2016, Budapest,	17 ^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du
Hongrie.	paysage, « Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe – Session 2014- 2015 »
13-15 Juin 2016, Strasbourg	5e Réunion du Conseil de l'Europe du groupe de pilotage sur la Culture, du Patrimoine et Paysage (CDCPP), Conseil de l'Europe Strasbourg
Juin 2016, Strasbourg (date à confirmer)	Réunion - Faro promotional event (Faro talks)
Juin 2016 (semaine 20/06 lieu à confirmer)	Réunion Jardin (HEREIN)
Juin 2016, (date et lieu à confirmer)	COMUS Atelier régional / Réunion -2
Juin 2016 (date et lieu à confirmer)	Atelier national HEREIN (Irlande – à confirmer)
Juin 2016, Bruxelles (date à confirmer)	Atelier thématique HEREIN : organisations patrimoniales

^{*} annulée, elle sera remplacée par une réunion à Strasbourg les 12 et 13 avril.

Septembre 2016 (date et lieu à confirmer)	Atelier régional HEREIN (financement)
Septembre 2016, Espagne (date et lieu à confirmer)	Atelier national HEREIN
Septembre 2016, (date et lieu à confirmer)	COMUS Atelier régional / Réunion -3
29-30 septembre 2016, Tallin, Estonie	3eme Plateforme d'échange du Conseil de l'Europe (Culture et numérisation)
5-7 octobre 2016, Erevan, Arménie	18eme Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers de mise en œuvre de la Convention Européenne sur le paysage « Les politiques pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités »
10-14 octobre (1 jour, à confirmer) 2016, Bruxelles	Conférence de lancement du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (IFCD)
17-19 octobre, Madrid, Spain	Réunion plénière des JEP et évènement de célébration
18-19 octobre 2016, Malte (à confirmer)	15 ^e Assemblée des experts du Compendium et forum public
Novembre 2016, (date et lieu à confirmer)	XIVème Session Plénière des Coordinateurs nationaux (HEREIN)
Novembre 2016, Strasbourg, France	Faro Réunion des experts
Novembre 2016, (date et lieu à confirmer)	COMUS Atelier régional / Réunion -4
Décembre 2016, Bruxelles (date à confirmer)	Atelier thématique HEREIN: tourisme
Décembre 2016, Wallonie (date à confirmer	Atelier régional HEREIN